



12^{ème} Congrès AEI [13-15 Octobre 2021]

La performance de l'éducation à l'entrepreneuriat en question

Présentation

L'éducation à et par l'entrepreneuriat se développe dans le monde entier avec des enjeux forts en termes de développement des compétences entrepreneuriales des étudiants, d'insertion professionnelle des jeunes diplômés et de soutien à la création d'entreprises et à l'innovation sous toutes ses formes.

Selon la LERU (2019), l'université doit jouer un rôle moteur au sein des écosystèmes de l'entrepreneuriat et de l'innovation en contribuant à la création de valeur pour la société, dans le contexte d'économie de la connaissance, où reculent les tâches prescrites au profit de tâches nécessitant créativité et capacité à résoudre des problèmes complexes. Selon Gibb (2013), être une université entrepreneuriale suppose de mettre l'esprit d'entreprendre, de créativité et d'innovation au premier plan des activités de formation, de recherche et de valorisation, et de renforcer l'apprentissage, la production et la circulation de la connaissance dans un environnement complexe et changeant.

Dans l'enseignement supérieur français, l'éducation à l'entrepreneuriat poursuit son évolution avec le plan « Esprit d'entreprendre » annoncé par Madame Vidal en mai 2019. Ce nouveau plan ambitionne la généralisation de l'éducation à l'esprit d'entreprendre et le développement des actions dédiées au soutien de la création d'entreprises par les étudiants et jeunes diplômés. Début 2019, le MESRI et PEPITE France recensaient 120 000 étudiants sensibilisés et formés chaque année et près de 4500 étudiants entrepreneurs accompagnés dans le cadre du statut national étudiant entrepreneur. L'éventail des actions existantes et leur développement attendu offrent un terrain fertile pour la recherche en entrepreneuriat et soulèvent de multiples questions, qui restent aujourd'hui encore en grande partie sans réponse, malgré le développement de ce champ de recherche (Verzat, 2015).

En 2019, la CPU amorçait une réflexion sur la « performance et la mesure d'impact de l'entrepreneuriat académique ». La même année, le MESRI lançait un projet sur la « fiabilisation du reporting et la mise en place de mesures d'impacts ». Quelles sont les attentes des parties prenantes vis-à-vis de l'éducation à l'entrepreneuriat ? Selon quelle démarche et quels critères mesurer les effets des actions dont une bonne part est financée par des ressources publiques ?

C'est pourquoi l'AEI lance pour le congrès 2021 un appel à communications sur la performance de l'éducation à l'entrepreneuriat. Cet appel invite à des approches pluridisciplinaires et regards croisés entre chercheurs des sciences de gestion et des autres disciplines de sciences humaines et sociales. Les chercheurs sont invités à explorer la mesure des impacts de l'éducation à l'entrepreneuriat en s'interrogeant sur « *how, when and why entrepreneurial education leads to desirable effects* » (Lackeus, 2015). Il s'agit d'apprécier l'ensemble des effets de l'éducation à l'entrepreneuriat dont une partie sont des effets diffus, qualitatifs, interdépendants et ouverts sur un ensemble de parties prenantes. Plusieurs pistes de recherche pourront être explorées :

- Les impacts de l'éducation à l'entrepreneuriat peuvent être appréhendés selon plusieurs dimensions : l'insertion professionnelle des étudiants et leur transformation personnelle, la contribution à la création de valeur économique, environnementale et sociale, l'innovation pédagogique et la transformation de l'université.



- Il s'agit de connaître les effets de l'éducation à l'entrepreneuriat sur les compétences, les intentions et les actions. Ceci suppose de faire le choix des indicateurs et données qui peuvent faire l'objet de mesure, allant de données tangibles aux données intangibles, appréciées à court terme ou à long terme. Nabi et al (2017) soulignent la prédominance des mesures qui portent sur les données subjectives appréciées à court terme et montrent le peu de recherche portant sur les impacts socio-économiques. Ils appellent à étudier l'émotion et le « *mindset* » entrepreneurial. Lackeus (2015) a souligné la prédominance des mesures quantitatives sur la création d'entreprise qui met au premier plan la création de valeur économique mais néglige la création de valeur sociale et les effets diffus de l'éducation à l'entrepreneuriat. Pittaway et Cope (2006) appellent à l'étude des chemins d'insertion des diplômés (« *tracking graduate careers* ») à travers des études longitudinales, ou encore à la mesure des actions au-delà de la seule intention entrepreneuriale.
- La performance d'un projet entrepreneurial étudiant est souvent vue par le prisme de critères quantitatifs (Tixier et al., 2018 ; Le Pontois et Foliard, 2018) comme le chiffre d'affaires ou la note finale attribuée illustrant les actions réalisées. Or, ces critères ne prennent pas suffisamment en compte le développement individuel de l'étudiant, ses apprentissages, l'impact du programme sur son état d'esprit, son auto efficacité perçue, etc. Les intentions et les compétences individuelles et collectives sont plus délicates à percevoir et appellent à des travaux permettant de construire une éducation à l'entrepreneuriat sur des bases théoriques et méthodologiques plus solides (Fayolle, Verzat et Wapshott, 2016).
- Considérant la notion d'université entrepreneuriale (Gibb, 2013), la mesure d'impact peut en effet être abordée du point de vue de ses différentes parties prenantes internes (les étudiants, les établissements d'enseignement supérieur et leurs composantes d'éducation, de recherche et de valorisation) et externes (les jeunes diplômés, les entreprises et les autres acteurs de l'écosystème entrepreneurial). Nabi et al (2017) invitent à élargir le champ de la mesure d'impacts en s'intéressant aux attentes des entreprises ou aux contextes culturels et nationaux. Les concepts d'écosystèmes entrepreneuriaux (Isenberg, 2011) et d'écosystèmes éducatifs entrepreneuriaux (Toutain, Mueller et Bornard, 2019) fournissent sans doute une dimension pertinente pour évaluer la performance de l'éducation en entrepreneuriat. La question de l'échelle pour mesurer la performance se pose, entre les démarches individuelles et l'agrégation nationale.
- La crise actuelle souligne également l'importance des universités et de l'éducation en entrepreneuriat pour des publics se retrouvant en difficultés suite à la perte de leur emploi. L'éducation en entrepreneuriat doit pouvoir se réinventer pour accompagner ces personnes « contraintes » à l'entrepreneuriat non seulement dans la gestion d'un projet créateur de valeur mais également dans la gestion du sens, des émotions, du collectif ou de l'échec.

Références :

Fayolle, A., Verzat, C., & Wapshott, R. (2016). In quest of legitimacy: The theoretical and methodological foundations of entrepreneurship education research. *International Small Business Journal*, 34(7), 895-904.

Gibb, A. A. (2013). Developing the entrepreneurial university of the future. Key challenges, opportunities and responses. *Handbook on the Entrepreneurial University*, Edward Elgar, Cheltenham, 25-63.

Isenberg, D. (2011). The entrepreneurship ecosystem strategy as a new paradigm for economy policy: principles for cultivating entrepreneurship. Babson Entrepreneurship Ecosystem Project, Babson College, Babson Park: MA.

LERU (League of European research universities), 2019, *Student entrepreneurship at research-intensive universities : from a peripheral activity towards a new mainstream*, advice paper, N°25, April 2019

Lackeus M. (2015), Entrepreneurship education – What, why, when, how - Entrepreneurship 360 – Background paper, OCDE



Le Pontois, S., & Foliard, S. (2018). Une vision à 360° de l'accompagnement des équipes étudiantes. *Entreprendre & Innover*, (1), 55-66.

Lorz, M., S. Mueller et T. Volery (2013), « Entrepreneurship education: A systematic review of the methods in impact studies », *Journal of Enterprising Culture*, vol. 21, n° 02, p. 123-151.

Nabi, G., F. Liñán, A. Fayolle, N. Krueger et A. Walmsley (2017), « The impact of entrepreneurship education in higher education: A systematic review and research agenda », *Academy of Management Learning & Education*, vol. 16, n° 2, p. 277-299.

Pittaway, L. et J. Cope (2007), « Entrepreneurship education a systematic review of the evidence », *International Small Business Journal*, vol. 25, n° 5, p. 479-510.

Tixier, J., Loi, M., Le Pontois, S., Tavakoli, M., & Fayolle, A. J. C. (2018). Entrepreneurship education effectiveness: What we can learn from education and organizational studies. In J. J. Turner, & G. Mulholland, *International Enterprise Education, Perspectives on Theory and Practice*, Routledge.

Toutain, O., Mueller, S., et Bornard, F. (2019). Decoding Entrepreneurship Education Ecosystems (EEE): A Cross-European Study in Primary, Secondary Schools and Vocational Training. *Management International*, 23(5).

Verzat, C. (2015). La question de l'éducation à l'entrepreneuriat reste ouverte. *Entreprendre & Innover*, 27(4), 70-71.

Responsable(s) :

Pascale BRENET – CREGO EA 7317 – pascale.brenet@ubfc.fr

Stéphane FOLIARD – COACTIS EA 4161 - stephane.foliard@univ-st-etienne.fr

Instructions aux auteurs

Types de soumissions acceptées :

- papiers longs (papiers complets)
- papiers courts (3 000 mots max., sous-rubriques imposées : Introduction/Objectifs (500 mots max.) ; Revue de littérature (500 mots max.) ; Approche/méthodologie (500 mots max.) ; Résultats (500 mots max.) ; Discussion (500 mots max.) ; Implications et limites (500 mots max.).

Les papiers doivent respecter les consignes de présentation suivantes :

En Microsoft Word format A4-;
Interligne 1,5 incluant les notes bibliographiques (en interligne simple) ;
Police : Times New Roman, corps 12 points ;
Titres et sous-titres en caractères gras, numérotés sous la forme 1, 1.1 et 1.1.1. ;
Numérotation des pages au centre et en bas de page ;
Marges haute, basse, droite et gauche de 2,5 cm ;



Références bibliographiques rappelées en fin de document ;

Noms des auteurs référencés dans le corps du texte entre parenthèses et suivis de l'année d'édition. Les articles non conformes à ces exigences de mise en page seront renvoyés à leurs auteurs.

Calendrier

Réception des communications (papiers courts/longs)	Avant le 15/02/2021
Avis du comité scientifique	Avant le 02/04/2021
Soumission des versions définitives	Avant le 30/06/2021
Inscription au colloque	Avant le 15/09/2021
Dates du Congrès	13-15 Octobre 2021